

2009-3590

2010-02-10

2011-08-18 Amélioration de l'étiquette par l'ARLA

Fairview

# **GOPHER COP R.T.U.W.**

**Appât rodenticide avec strychnine  
(prêt à l'emploi) (Pastille) pour la lutte contre  
les gaufres gris et les Spermophiles**

**DANGER POISON**

**USAGE RESTREINT**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION - ENTREPOSER LE PRODUIT SOUS CLÉ**

**GARANTIE: STRYCHNINE... 0.40%**

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 27758**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**Pour obtenir les résultats optimaux, utiliser le produit le plus tôt possible,  
au plus tard une semaine après la date de fabrication**

**DATE DE FABRICATION**

**CONTENU NET: 12 KILOGRAMS**

**MAXIM CHEMICAL INTERNATIONAL LTD.**

**1305 HALIFAX ST.**

**REGINA, SASK. S4R 1T9**

**306-347-0444**

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION:** Ce produit ne doit être vendu qu'à des exterminateurs, des agriculteurs et des personnes autorisées dans le cadre de programmes d'extermination approuvés par le gouvernement et dans lesquels le vendeur tient un registre des ventes, y compris le nom, l'adresse et la signature de l'acheteur, de même que la quantité de produit achetée.

**USAGE RESTREINT:** Pour la lutte contre le gaufre gris (*Thomomys talpoides*) et les spermophiles de Richardson, du Columbia, de Franklin, et rayés (*Spermophilus richardsonii*, *S. columbianus*, *S. franklinii* et *S. tridecemlineatus*, respectivement).

**MODE D'EMPLOI:** Pour que l'extermination soit aussi efficace que possible, l'appâtage doit se faire avant la naissance des jeunes, à la mi-avril, et avant que la végétation verte soit disponible comme autre source de nourriture. Un appât de bonne qualité sera peut-être alors plus attrayant. Par la suite, l'appâtage coûtera peut-être plus cher (en main-d'oeuvre et en matériaux), parce que la disponibilité d'une autre source de nourriture réduira peut-être la consommation de l'appât et donc le degré d'extermination. On peut dispenser des appâts contenant de la strychnine en vue de lutter contre le gaufre gris selon trois méthodes différentes, et deux méthodes sont acceptables pour la lutte contre les spermophiles, de Richardson, du Columbia, de Franklin et rayés.

Les appâts avec strychnine peuvent être placés de façon manuelle ou en utilisant une sonde ou un constructeur de tunnels, tel qu'indiqué ci-dessous. Pour réduire les risques pour les organismes non visés ainsi que pour obtenir une suppression efficace, suivre les instructions ci-dessous et celles sur l'équipement, utilisé. Le produit Fairview Gopher COP R.T.U.W. doit être utilisé à l'état frais puisque la moisissure peut en diminuer l'acceptabilité par les rongeurs. Pour obtenir les résultats optimaux, utiliser le produit le plus tôt possible, au plus tard une semaine après la date de fabrication indiquée sur le contenant. On recommande de garder le produit au froid (entre 2 à 4°C) jusqu'au moment de l'achat. Veiller à ne pas répandre des appâts sur le sol. Tous les appâts répandus par mégarde doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie.

**NE PAS RÉPANDRE L'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DES TUNNELS (au-dessus de la surface du sol).**

**LUTTE CONTRE LE GAUFRE GRIS:**

1. **SONDES MANUELLES:** N'utiliser cet appât que dans une sonde mécanique servant à éliminer les gaufres gris telle que la sonde "Gopher Getter". Enlever le contenant vide, tourner la sonde à l'envers et visser une nouvelle bouteille d'appât dans le distributeur. Sonder les galeries de la façon décrite dans les instructions figurant sur l'étiquette de l'appareil.

2. **CONSTRUCTEURS DE TUNNELS:** Cet appât doit être utilisé seulement avec un constructeur de tunnels mécanique (Burrow Builder). Pour construire un tunnel approprié, il faut que le sol soit humide et que l'appareil constructeur de tunnels soit récuré. Sonder les galeries des gaufres à l'aide d'un manche à balai ou d'une barre de fer pour en déterminer la profondeur. Régler l'appareil à la même profondeur. Forer des galeries artificielles, séparées de 7,0 m à 10,0 m sur toute la superficie infestée et réunir les extrémités de chaque galerie. Il faudra entre 1 kg et 2,25 kg d'appât pour traiter un hectare.

3. **INSTALLATION MANUELLE DES APPÂTS:** Ouvrir soigneusement le tunnel et placez-y entre 5 et 15 g d'appât le plus loin possible à l'intérieur. Refermer soigneusement le tunnel sans recouvrir l'appât. Il peut être nécessaire de faire un traitement de rappel lorsque les tunnels ont été rouverts et qu'il sont utilisés activement. **POUR PROTÉGER LA FAUNE, NE RÉPANDEZ PAS D'APPÂT À L'EXTÉRIEUR DES TUNNELS.**

**LUTTE CONTRE LES SPERMOPHILES.**

**INSTALLATION MANUELLE DES APPÂTS:** Placer 5 à 15 g d'appât loin dans les tunnels ouverts de façon à ce qu'il ne soit pas visible de la surface. Fermer le tunnel sans enfouir ni recouvrir l'appât; répéter le traitement après une semaine dans chaque tunnel qui a été rouvert. **PIÈGE À APPÂT:** À titre de méthode antiparasitaire supplémentaire appliquée au-dessus de la surface du sol, placer une quantité d'appât dans un contenant protégé que vous remplirez à nouveau au besoin. Enlever et enterrer tous les animaux morts, car ils peuvent constituer un important risque d'empoisonnement pour les animaux prédateurs. Il ne faut pas placer d'appât au-dessus de la surface du sol, là où celui-ci est exposé à des espèces non ciblées à moins qu'il ne soit dans un point d'appât protégé. Les postes d'appât placés à la surface du sol doivent respecter les critères suivants;

1. Être à l'épreuve des conditions météorologiques typiques (non catastrophiques) par ex. neige, pluie, températures et humidité extrêmes, ensoleillement direct, etc.
2. Pouvoir être verrouillés ou scellés pour que les enfants et les animaux non visés ne puissent pas y avoir accès par l'ouverture ou par tout moyen servant à en remplir les compartiments.
3. Assez solides pour que les chiens et les enfants de moins de 6 ans ne puissent y entrer ou les endommager avec leurs mains, leurs pieds ou tout objet se trouvant normalement à proximité (par ex., bâtons, cailloux, éclats de verre, etc.). Des pièges complètement sécuritaires sont requis dans les endroits fréquentés par le bétail ongulé, les rats laveurs, les ours et tout autre animal potentiellement destructeur et où il y a possibilité de vandalisme.
4. Munis d'entrées pour rongeurs qui a) permettent aux animaux visés d'avoir facilement accès à l'appât, b) empêchent les animaux plus larges qu'un adulte de l'espèce visée d'avoir accès à l'appât, c) dissuadent les oiseaux de vouloir y pénétrer. Les moyens à prendre peuvent inclure des déflecteurs, des labyrinthes et des ouvertures étroites, entre autres.
5. Être bien ancrés afin de retenir leur contenu ou dotés d'un mécanisme qui empêche l'appât de s'en échapper après qu'ils aient été déplacés.
6. Munis de structures internes pour retenir l'appât et minimiser le déversement ou l'éparpillement d'appât à l'extérieur du piège ou dans des parties facilement accessibles du piège.
7. Être d'une apparence (couleur, forme) qui ne les rend pas attrayants aux enfants.
8. Conçus de façon à ce que des mises en garde puissent y être apposées bien en vue.

**SURVEILLANCE:** Toutes les zones où l'on a disposé des appâts doivent faire l'objet d'une surveillance régulière dans le but de retirer les cadavres d'animaux. Dans le cas des spermophiles, il faut faire une tournée quotidienne pendant la première semaine, puis hebdomadaire pendant plusieurs semaines après le traitement. Tous les animaux morts doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** Ce produit est toxique pour la faune. Les grains traités et les cadavres empoisonnés qui jonchent le sol peuvent représenter un danger pour les oiseaux et autres animaux sauvages. Tous les grains traités et les cadavres empoisonnés se trouvant à la surface du sol doivent être ramassés, puis incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) afin d'éviter les empoisonnements chez les espèces non ciblées. Ce produit est toxique pour toutes les formes de vie. Certaines espèces en péril, dont la chevêche des terriers (*Athene cunicularia*) et le renard véloce (*Vulpes velox*), fréquentent les habitats exploités par les spermophiles. **NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT SI CES ESPÈCES OU D'AUTRES ESPÈCES EN PÉRIL SUSCEPTIBLES DE SE NOURRIR DES APPÂTS À LA STRYCHNINE OU DE SPERMOPHILES SONT PRÉSENTES DANS VOTRE RÉGION.** Pour obtenir des renseignements sur les espèces en péril présentes dans votre secteur, veuillez vous adresser aux agents de la faune provinciaux ou fédéraux de votre région.

**PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Éviter de contaminer les aliments pour les animaux ou pour les humains. Conserver ce produit sous clé, hors de la portée des enfants. Ne pas appliquer ce produit d'une façon permettant que des personnes (notamment dans le cadre de leur travail), des animaux de compagnie ou d'autres animaux domestiques puissent entrer en contact avec lui. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un masque antipoussières, un pantalon long et une chemise à manches longues lors du mélange, du chargement et de l'application de ce produit, pendant le nettoyage, et chaque fois que l'on manipule le produit. Ce produit être mortel s'il est avalé. Nettoyer les gants avant de les enlever et bien se laver les mains après la manipulation et avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour les humains ou pour les animaux et les réservoirs/sources d'eau. Les appâts devraient être conservés dans des endroits inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux sauvages et domestiques ou dans des postes d'appât inviolables ou complètement sécuritaires selon le cas (voir le point 3 à la section << Postes d'appât>>). Ce produit est toxique pour la faune. Les semences traitées laissées à la surface du sol présentent un danger pour les oiseaux et autres espèces fauniques. Toutes les carcasses doivent être enterrées dans une fosse d'au moins 46 cm (environ 18 pouces) de profondeur, puis recouvertes afin d'empêcher les charognards de les déterrer. Le produit toxique pour tout être vivant.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS D'INGESTION :** Obtenir de l'aide médicale immédiatement. Consulter un centre anti-poison pour des renseignements détaillés sur le traitement pour l'empoisonnement avec la strychnine. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer à grande eau pendant 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Ce produit est un stimulant du système nerveux central. Des convulsions peuvent se produire dans un délai de 5 à 10 minutes après l'ingestion. Si la personne est parfaitement consciente et n'a pas de convulsions quelques minutes après l'ingestion, une ingestion immédiate de charbon activé peut être bénéfique. Garder le patient dans une pièce chaude et sombre avec un minimum de stimulation sensorielle. Retarder le lavage gastrique jusqu'à ce que le patient ait été médicamenté préalablement pour prévenir d'autres convulsions. La respiration artificielle peut être nécessaire. Garder le patient sous observation continue jusqu'à ce que les convulsions et les réflexes d'irritabilité soient contrôlés et qu'un lavage gastrique puisse être effectué de manière sécuritaire.

**ENTREPOSAGE D'APPÂT NON-UTILISÉ:** L'appât non utilisé doit être entreposé dans son contenant d'origine et, pour obtenir les résultats optimaux, être utilisé le plus tôt possible, au plus tard une semaine après la date de fabrication.

**ÉLIMINATION:** Éliminer le contenant conformément aux exigences fixées par les autorités provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination du produit inutilisé, veuillez vous adresser à l'organisme de réglementation de votre province ou au fabricant.

**ÉLIMINATION DES CADAVRES (espèces ciblées et espèces non ciblées) :**

tous les cadavres doivent être incinérés ou enfouis à une profondeur d'au moins 46 cm (environ 18 po) pour éviter que les charognards ne les déterrent.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )